

du sanglier s'accompagne d'une acrobatie qui montre effectivement cette lutte.

- (89) - La débauche a toujours été considérée par les Ekonda comme un fléau social. C'est dans le but d'en réduire les effets néfastes qu'est pratiquée la polygamie. En effet, la coutume qui interdit les rapports entre époux pendant certaines périodes, notamment avant le sevrage de leur enfant, admet que le mari prenne une seconde épouse, qui lui permettra de se satisfaire d'une façon socialement admise. Nous constatons ici que le maître de ballet lutte contre la débauche en exaltant le bonheur conjugal.
- (90) - C'est le célibataire qui parle.
- (91) - Tonnoir, René - op.cit., p.21.
- (92) - Tonnoir, René - op.cit., p.21.
- (93) - Dans de grands transports de joie, les Ekonda s'embrassent, mais ne se baisent généralement pas.
- (94) - Cfr. Rombauts, Hugo (Rév.P.) - Les soirées de Saint-Broussebourg, Scheut, 1948, Editions de Scheut, I^r volume, pp.98/104.
- (95) - Cette réponse peut être considérée comme une justification de certains actes, même regrettables, constatés chez les Ekonda. Pour ceux-ci, en effet, il y a un ordre établi par le Créateur et qu'il faut observer surtout pour jouir des bienfaits des habitants de l'au-delà. Inutile de dire qu'ils agissent alors conformément à leur conscience.
- (96) - Wǎng'ílonga vient de deux mots : ánga = produire, créer, imaginer; et ílonga ou ílongo = famille. De là, Wǎng'ílonga signifie auteur de la famille humaine, du genre humain.
- (97) - Mbomb'ibándá vient de mbomba = le possédant, propriétaire; et ibándá = cour, espace, univers. Mbomb'ibándá signifie donc Propriétaire de l'Univers.
- (98) - Njakomba = l'Indépendant ("celui-qui-n'est-commandé-par-personne-d'autre").
- (99) - A ce propos, G. Van der Kerken écrit : "Avant la conquête arabe et la conquête européenne, l'idée d'un être et l'idée d'une force occulte unique (Mana) semblent avoir été

du sanglier s'accompagne d'une acrobatie qui montre effectivement cette lutte.

- (89) - La débauche a toujours été considérée par les Ekonda comme un fléau social. C'est dans le but d'en réduire les effets néfastes qu'est pratiquée la polygamie. En effet, la coutume qui interdit les rapports entre époux pendant certaines périodes, notamment avant le sevrage de leur enfant, admet que le mari prenne une seconde épouse, qui lui permettra de se satisfaire d'une façon socialement admise. Nous constatons ici que le maître de ballet lutte contre la débauche en exaltant le bonheur conjugal.
- (90) - C'est le célibataire qui parle.
- (91) - Tonnoir, René - op.cit., p.21.
- (92) - Tonnoir, René - op.cit., p.21.
- (93) - Dans de grands transports de joie, les Ekonda s'embrassent, mais ne se baisent généralement pas.
- (94) - Cfr. Rombauts, Hugo (Rév.P.) - Les soirées de Saint-Broussebourg, Scheut, 1948, Editions de Scheut, I^r volume, pp.98/104.
- (95) - Cette réponse peut être considérée comme une justification de certains actes, même regrettables, constatés chez les Ekonda. Pour ceux-ci, en effet, il y a un ordre établi par le Créateur et qu'il faut observer surtout pour jouir des bienfaits des habitants de l'au-delà. Inutile de dire qu'ils agissent alors conformément à leur conscience.
- (96) - Wǎng'ílonga vient de deux mots : ánga = produire, créer, imaginer; et ílonga ou ílongo = famille. De là, Wǎng'ílonga signifie auteur de la famille humaine, du genre humain.
- (97) - Mbomb'ibándá vient de mbomba = le possédant, propriétaire; et ibándá = cour, espace, univers. Mbomb'ibándá signifie donc Propriétaire de l'Univers.
- (98) - Njakomba = l'Indépendant ("celui-qui-n'est-commandé-par-personne-d'autre").
- (99) - A ce propos, G.Van der Kerken écrit : "Avant la conquête arabe et la conquête européenne, l'idée d'un être et l'idée d'une force occulte unique (Mana) semblent avoir été

en Afrique Belge, des "aboutissements" et non des "commencements" commençant à se préciser dans les doctrines ésotériques, pour quelques individus. Elles semblent avant la conquête arabe et la conquête européenne, avoir été totalement inexistantes dans les croyances populaires. Nzambi, grand dieu étranger, a été importé en diverses régions de l'est du Congo par les Arabes et, ultérieurement, par les missionnaires chrétiens." (Van der Kerken, G. - Les populations africaines du Congo Belge et du Ruanda-Urundi. Encyclopédie du Congo Belge, Bruxelles, s.d., Ed. Bieleveld, vol.II, p.124). Les affirmations de G.Van der Kerken sont erronées et l'erreur provient de ce qu'il confond les données de la religion révélée (qui ont été fournies aux Congolais par les missionnaires) et les données de la religion naturelle (que les Congolais avaient antérieurement à l'arrivée des missionnaires). Nous venons de voir que les noms que les Ekonda donnent à l'Etre Suprême ne sont ni d'origine arabe ni européenne; de même les missionnaires constatent l'existence de proverbes concernant Dieu, sans qu'ils soient à même de comprendre ces proverbes. (Voir Coquyt, André (Frère) - Proverbes des Ntomba e Njale. Inongo, 1953, 29 pp.).

(100) - Cfr. p. 82. Notons que ce vers nous révèle une influence du christianisme sur le bobongó : car avant l'arrivée des Européens, les Ekonda n'ont pas connu le Christ. De plus, l'idée exprimée ici dans ce vers suppose une conception toute nouvelle de l'au-delà. En effet, exténués par les corvées de l'Etat, les chanteurs se plaignent poétiquement en menaçant les dirigeants du pays d'aller les dénoncer au Christ et à Dieu, après leur mort de découragement.

(101) - Ce que nous constatons ici ne contredit pas ce que nous avons dit à la page 101: "Concrètement le danseur de bobongó devra avoir la ferme conviction que le succès ou l'insuccès de la danse vient avant tout des forces invisibles (bilímá ou génies, talismans, etc...)." Deux choses sont certaines : d'une part, la conviction absolue que le succès de la danse vient des forces invisibles et d'autre part, l'effort admirable déployé par les danseurs

- pour la réussite de la danse.
- (102) - L'accomplissement de certains rôles du bobongó demande parfois un courage peu ordinaire; ceci se fait remarquer particulièrement au cinquième tableau marqué par les attractions terminales qui donnent lieu quelquefois à des accidents graves (fractures et même la mort).
- (103) - Tonnoir, René - op.cit., pp.8-9.
- (104) - Tonnoir, René - op.cit., p.9.
- (105) - N'ayant eu à notre disposition que des équipes de danse dont les "gardiens de Bontalá" avaient déjà été désignés, nous n'avons pu constater nous-même ce qui se passe réellement durant cette cérémonie qui ne se répète que difficilement.
- (106) - Composition de Bontalá, cfr. p.127.
- (107) - Vinette, Roland - Pédagogie générale. Montréal, 1948, Ed. "Le Centre de Psychologie et de Pédagogie", p.367.
- (108) - C'est ainsi que le maître de ballet de l'équipe de danse de Mpendjwa, nous raconta qu'à huit ans environ, il prenait une part active dans l'équipe de danse qu'il dirige actuellement. Il est pour le moment âgé d'environ 35 ans. Sa mère et son oncle maternel étaient de grands danseurs de bobongó : il y avait donc de quoi stimuler son instinct d'imitation et ses talents musicaux. De fait, 3 enfants sur 4 de sa famille sont des danseurs de bobongó, ce qui est un sujet de fierté pour la famille.
- (109) - Dans la danse bobongó, il y a beaucoup de scènes mimées. C'est ainsi que les attitudes, les comportements, les habitudes des animaux de tous genres sont simulés et mimés. Ici, c'est un léopard qui attaque un sanglier (cfr. p. 87, note 88), là c'est un moustique qui se pose sur l'éléphant (p.83), plus loin, c'est un vampire suspendu, la tête en bas, les pieds en l'air (p.81), etc... Ce sont autant de procédés intuitifs qui facilitent la rétention des connaissances.
- (110) - Cf. p. 47.
- (111) - Cfr. Tonnoir, René - op.cit., p.8.
- (112) - Cfr. Tonnoir, René - op.cit., pp.10-11.
- (113) - La sobriété et la tempérance semblent être deux qualités recherchées dans le danseur. Ceci ne nous étonne

- pas, car ne l'oublions pas, les danseurs de bobongó sont aussi des athlètes (cfr. 4^e tableau, p. 76 et ss.).
- (114) - Cfr. Tonnoir, René - op.cit., p.11.
- (115) - Van der Kerken, G. - Les populations africaines du Congo Belge et du Ruanda-Urundi. Encyclopédie du Congo Belge, Bruxelles, s.d., Editions Bieleveld, vol.II, p.123. Comme on le voit, dans le passage cité, G.Van der Kerken ne fait qu'avancer des affirmations sans les appuyer sur l'un ou l'autre argument; il serait bien en peine de prouver qu'avant la conquête européenne, les Congolais ne connaissaient pas l'Etre Suprême, dont ils possédaient les noms avant la conquête européenne, par exemple : Mbomb'ibándá (Créateur de l'univers, cfr. supra p.100 et ss.).
- (116) - Van der Kerken, G. - L'ethnie Mongo. Bruxelles, 1944. G.Van Campenhout, livre II et III, vol.I, p.635.
- (117) - Ce qui est essentiel dans tout cela, c'est qu'il y eut deux hommes, Bôngelí et Bébóndó. Certains événements survenus, très probablement par simple coïncidence, après leur mort, ont été attribués à l'intervention de ces deux Ekonda, dont le peuple a conservé un souvenir spécial. Tout le reste semble être de la pure invention du peuple dont l'imagination est toujours féconde. Cependant il n'y a rien d'étonnant de trouver tout cela chez des hommes qui croient à la continuation d'une vie consciente dans l'au-delà.(Cfr.supra p.93 et ss.).
- (118) - Les bilímá ont-ils une existence objective et une mission répondant objectivement aux croyances des Bantous tels que les Ekonda ? En d'autres termes, dans la hiérarchie des êtres, existe-t-il un groupe d'êtres qui se placeraient entre Njakomba ou Etre Suprême et les hommes, de sorte que le monde soit pratiquement dirigé et gouverné par eux ? Pour bien répondre à cette question, il faudrait étudier les bilímá sous leurs aspects historique, philosophique et même théologique, et cela sans préjugé philosophique à l'égard des croyances des "primitifs". En somme, le rôle social qui serait joué par les bilímá d'une part, et le culte qui leur est rendu d'autre part, doivent être considérés comme l'expression la plus marquée des relations claniques existant

entre les vivants et les morts. La mort, en effet, ne brise pas les liens du sang qui ont uni les membres d'un clan : il est donc bien naturel que les vivants voient dans le bien et le mal qui leur arrivent l'intervention d'un d'entre eux qui est mort, mais qui continue à vivre et à agir dans l'au-delà.

(119) - Certains aspects de l'usage de fétiches, entendus dans notre sens, méritent d'être étudiés. On pourrait ainsi examiner les différentes bases de l'utilisation de fétiches chez les Bantous : les bases paraphysiques, chimiques, psychologiques, psycho-sociales et économiques (moyens d'exploitation des crédules). De même, vu l'usage très répandu des fétiches dans les milieux bantous (et dans le monde entier) et la confiance absolue qu'on leur accorde, il serait intéressant de se demander si les fétiches ont une efficacité réelle ou prétendue. En d'autres termes, il serait intéressant d'examiner scientifiquement si les effets que les féticheurs attribuent aux fétiches ne s'expliquent pas par d'autres causes. Ce qui est hors de doute, c'est que le fétiche tel que nous l'entendons, en tant que moyen sensible, par exemple un ingrédient, ne saurait en soi produire des effets d'une façon suprasensible, soit instantanément soit progressivement, par exemple l'arrêt de la pluie, la guérison, le fait d'être invulnérable dans la bataille, etc... Car il n'y a pas de relation entre l'effet et la cause. Si l'effet est réel, il faut donc l'attribuer à l'intervention d'autres causes ou simplement à une simple coïncidence. Dans certains cas, il y a lieu d'attribuer l'effet à une cause certainement naturelle. Ainsi dans le cas où un "coupable" meurt du fait d'avoir pris la "boisson" préparée par le féticheur, il s'agit là non d'une boisson quelconque, mais du poison. C'est donc la "boisson" qui, grâce à sa propriété chimique, produit naturellement son effet.

(120) - Tonnoir, René - op.cit. p.10.

(121) - Bontalá est en réalité, comme tout fétiche, selon notre sens, un pouvoir magique qui ressemble à un esprit non par sa nature, mais par son mode d'action. L'action de Bontalá doit être située sur le plan paraphysique. Appe-

ler Bontálá un esprit, revient à dire, analogiquement bien entendu, que l'eau bénite ou tout autre sacramentel est un esprit chez les Catholiques. La personnification de Bontálá par certains danseurs n'autorise pas de le prendre pour un esprit.

- (122) - Cfr. pp. 120 - 121, 93 - 96, etc... et notes 44, 45, 46; note 66; p. 23.
- (123) - Tonnoir, René - op.cit., p.3.
- (124) - Certaines croyances des Ekonda exigent qu'à l'occasion de la naissance de jumeaux, l'on profère beaucoup de paroles et pose beaucoup d'actes obscènes, sans quoi les jumeaux mourraient. C'est ainsi que sitôt après la naissance de jumeaux, leur mère doit paraître en public, toute nue, et se faire escorter d'un bout du village à l'autre, toujours nue et tenant ses jumeaux dans ses bras, par une foule de villageois dansant, gesticulant et proférant des paroles obscènes (= ba á sa).
- (125) - Le pague de danseurs ou ballerines n'est pas de l'essence de bobongó; les danseurs s'habillaient de ce qu'ils possédaient de mieux de leur temps. Mais maintenant, vu l'évolution actuelle, une adaptation s'impose dans ce domaine aussi. Un culte pour le passé des peuples d'Afrique, et en particulier pour le passé du peuple congolais (qu'on remarque chez certains Européens) louable peut-être dans certains domaines, serait certainement à proscrire ici. Ainsi il ne convient plus que les femmes dansent, au moins dans un "centre", les seins à découvert, surtout si l'on doit filmer ou photographier leur danse.
- (126) - Malula, Joseph (Abbé) - Une tournée au Lac Léopold II. La Croix du Congo, Léopoldville-est, dimanche 25 mars 1951, p.3.
- (127) - Les données démographiques sont celles du recensement officiel du 31 décembre 1955 (cfr. A.I.M.O., Léopoldville-Kalina).
- (128) - Le Territoire de Kiri nous a généreusement aidé dans les enquêtes dont les résultats sont donnés ici : qu'il veuille bien trouver ici l'expression de notre vive reconnaissance.

- (129) - Les mots mis entre parenthèses dans la première colonne, indiquent le singulier ou le pluriel du mot donné. La première forme nous semble plus employée que celle qui est mise entre parenthèses.
- (130) - La dénomination de ces tableaux en français est fort imparfaite. C'est pourquoi nous conseillons de garder la dénomination lokonda pour désigner chaque tableau ou chaque phase du spectacle bobongó.
- (131) - Cfr. Tonnoir, René - op.cit., p.12.
- (132) - Tonnoir, René - op.cit., p.13.
- (133) - Tonnoir, René - op.cit., p.12.
- (134) - Tonnoir, René - op.cit., p.13.
- (135) - Tonnoir, René - op.cit., p.13.
- (136) - Tonnoir, René - op.cit., p.10.
- (137) - Tonnoir, René - op.cit., p. 9.
- (138) - Tonnoir, René - op.cit., p.13.
- (139) - Tonnoir, René - op.cit., p.13.
- (140) - Tonnoir, René - op.cit., p.12.

TONNOIR, René - Bobongó et l'art chorégraphique chez les
Koboda, Banda et Njaka du Lac Léopold II. Problèmes
d'Afrique Centrale (Bruxelles), 1953, 20, 1/24.

VACANT, A. et MANDYKOT, E. - Dictionnaire de Théologie
Catholique, Paris XV, 1939, Letouzey, tome XIV, col.
873.

VAN DER KAMMEN, G. - L'ethnie Mongo. Bruxelles, 1944,
G. Van Campenhout, vol. I, livres II et III, 1/143 pp.

VAN DER KAMMEN, G. - Les populations africaines du Congo
Belge et du Kasaï-Grundi. Encyclopédie du Congo Belge,
Bruxelles, M. Dielevald, s.d., vol. II, p. 123.

VAN EVERBROECK, Nestor (Rév. P.) - Bobongó. (Notes
manuscrites).

VINETTE, Roland - Pédagogie générale. Montréal, 1948, C.P.
P., 418 pp.

LISTE DES AUTEURS CITES.

- COQUYT, André (frère) - Proverbes de Ntomba e Njale.
Inongo, 1953, 29 pp.
- FRANCK, Louis - Le Congo Belge. Bruxelles, 1928, La Renaissance du Livre, tome II, 489 pp.
- MALULA, Joseph (abbé) - Une tournée au Lac Léopold II.
La Croix du Congo (Léopoldville), dimanche 25 mars 1951.
- MICHAUT, Pierre - Histoire du ballet. Paris, 1945, P.U.F.,
128 pp.
- ROMBAUTS, Hugo (Rév.P.) - Les soirées de Saint-Brousse-
bourg. Scheut (Bruxelles), 1948, Edit. de Scheut, vol. I,
220 pp.
- TONNOIR, René - Bobongo ou l'art chorégraphique chez les
Ekonda, Iyembe et Ntomba du Lac Léopold II. Problèmes
d'Afrique Centrale (Bruxelles), 1953, 20, 1/24.
- VACANT, A. et MANGENOT, E. - Dictionnaire de Théologie
Catholique. Paris VI^e, 1939, Letouzey, tome XIV, col.
675.
- VAN DER KERKEN, G. - L'ethnie Mongo. Bruxelles, 1944,
G. Van Campenhout, vol. I, livres II et III, 1/143 pp.
- VAN DER KERKEN, G. - Les populations africaines du Congo
Belge et du Ruanda-Urundi. Encyclopédie du Congo Belge,
Bruxelles, Ed. Bieleveld, s.d., vol. II, p. 123.
- VAN EVERBROECK, Nestor (Rév.P.) - Bobongó. (Notes
manuscrites).
- VINETTE, Roland - Pédagogie générale. Montréal, 1948, C.P.
P., 416 pp.



Carte de la région Ekonda

Appendice :

La question du « premier Congolais ayant conquis un titre universitaire en Belgique »

Qui est le premier universitaire congolais diplômé en Belgique?

C'est là, en apparence, une question simple. Méfions-nous, cependant car, dans une tradition bien congolaise, les questions simples sont souvent destinées à recevoir des réponses compliquées !

On a parfois voulu décerner ce titre à Paul Panda Farnana. C'est une erreur. Les seuls diplômés qu'il ait conquis relèvent de l'enseignement technique supérieur, non de l'Université. Certes, la vie et les écrits de PPF montrent qu'il avait des capacités qui auraient pu lui ouvrir les portes de l'Université. Et « Tante Lise », sans aucun doute, aurait eu les moyens de faire face au paiement d'un minerval universitaire. La conclusion s'impose : c'est un choix personnel du jeune Paul qui l'a engagé dans la voie qu'il a finalement suivie.

La réponse officielle à la question du « premier Congolais universitaire diplômé en Belgique » est connue depuis bien longtemps. C'est Thomas Kanza, diplômé de l'UCL en 1956.

Et pourtant, en parcourant l'histoire des universitaires diplômés du Congo, un autre nom émerge ; celui d'un homme pourtant connu, qui a été parmi les politiciens de première heure. Homme de droit, le premier universitaire de la RDC s'appelle Victor Promontorio alias Seya Tshibangu pour perpétuer le souvenir de sa mère.

Victor Promontorio est né dans la commune de Kintambo à Kinshasa, le 29 juillet 1912 de père italien et de mère congolaise. Lorsque celle-ci décède en 1919, le petit Victor est envoyé par son père en Belgique. Il fait ses études secondaires à l'Institut Saint Louis de Bruxelles. Mais c'est à l'université de Louvain qu'il obtient son doctorat en droit en 1935. A partir de 1936, il entame une carrière d'avocat au barreau de Bruxelles jusqu'en 1960.



Ils étaient deux métis congolais conseillers à la Table ronde belgo-congolaise de Bruxelles en 1960 : Jean Lacourt pour la FGC et Victor Promontorio pour l'Assoreco.

La même année, Promontorio participe à la Table ronde en qualité de conseiller politique de Jean Bolikango et de son parti l'Assoreco (PUNA).

A la veille de l'indépendance, le juriste est placé devant un dilemme : sacrifier sa vie professionnelle et retourner au Congo ou rester avocat à Bruxelles. L'amour pour le pays de ses ancêtres l'emporte. Seya Tshibangu rejoint Léopoldville où il est élu sénateur de la province de l'Équateur pour l'Assoreco. Au Sénat, Promontorio occupe le poste de Président de la Commission sénatoriale de la

justice. C'est à ce titre qu'il participe en 1961 à la conférence parlementaire eurafricaine (Marché Commun) à Rome en janvier puis à Strasbourg en juin.

Dans la capitale congolaise, il prête serment le 14 août 1962. L'année 1963 voit la création à Léopoldville du tout premier barreau du Congo indépendant. Promontorio le chapeaute sûrement à cause de son expérience. Son nom se trouve sur le site de l'Ordre National des Avocats avec pour numéro ONA le 0001, car il est le tout premier bâtonnier congolais.

Avocat à la cour d'appel de Léopoldville, il écrit un livre: "*Les institutions dans la constitution congolaise*". Cet ouvrage paru chez *Concordia* en 1965 est à la fois un guide et un aide-mémoire pour ceux qui veulent connaître l'esprit et la lettre de la constitution de Luluabourg. Il est réélu sénateur dans la nouvelle province du Moyen-Congo lors des élections législatives organisées par Tshombe.

Maître Promontorio monte au créneau en 1971 lors de la plaidoirie de Kudia Kubanza, privé d'avocat, dans l'affaire Licopa¹⁴⁷. La joute oratoire qui l'oppose à Léon Lobitsch Kengo tourne à son avantage. Quelque temps après, il rentre en Europe.

Dans l'histoire des premiers parmi les Congolais, le nom de Victor Promontorio est occulté par celui de Thomas Kanza. Cela est peut-être dû au fait qu'il est métis.

Tout comme en football, Trouet Mokuna a fait oublier Louis Cousin pourtant premier joueur congolais en Belgique. Victor Promontorio et Louis Cousin sont deux mulâtres nés en 1912, Congolais par leurs mères. Léon Mokuna (né en 1928) et Thomas Kanza (né en 1933) sont deux Congolais « pure laine », nés de père et de mère congolais.

¹⁴⁷ L'affaire Licopa, aussi appelée « affaire Major Kalume », « Affaire Kudya Kubanza » ou encore, ironiquement, « coup monté manqué », se déroule alors que la dictature ébranlée a commencé à révéler ses faiblesses. Il fallait donc décourager toutes velléités de changement. Il y eut 78 condamnés dont 17 condamnés à mort. Une condamnée à mort, l'adjudant Kisonga, verra sa peine commuée en détention à perpétuité à cause de son état de femme. Tous les autres condamnés le furent à des peines allant de 20 ans de servitude pénale principale à 6 mois avec sursis. Une dernière victime (Kanyonga Pierre) sera assassinée à Bruxelles dans un meurtre maquillé en suicide.

Selon la version officielle, un groupe d'opposants en exil avait pris contact avec un autre groupe d'officiers résidant au Zaïre, par l'intermédiaire d'hommes politiques qui, sous couvert d'affaires, faisaient la liaison entre les deux. Les exilés étaient regroupés au sein d'un parti politique d'opposition au régime de Mobutu : le MARC (Mouvement d'Action pour la Résurrection du Congo) à la tête duquel se trouvaient monsieur Monguya, président, Kanyonga Pierre, secrétaire général et Kalonga.

Le groupe d'officiers était dirigé par le major Kalume lequel aurait reçu l'argent de la part de Monguya pour le recrutement d'autres éléments militaires et l'exécution d'un plan de déstabilisation à Kinshasa. Plan qui aurait consisté à créer la terreur par le plasticage du barrage d'Inga, du pipe-line et d'édifices publics. Au cours d'une mission de service en Europe, Kalume aurait rencontré Kanyonga et Monguya, à Bruxelles (septembre 76)

La liaison entre les deux groupes était assurée par Matanda, député et homme d'affaires, Bouryaba, homme d'affaires, Kudia-Kubanza, ancien auditeur général et directeur administratif et financier de Matanda et par Makani, homme de main de Monguya. Ces personnes toutes ressortissantes du Kwilu furent accusées d'être des membres du MARC. Elles servaient, expliquait-on, de relais et de bailleurs de fonds aux militaires.

Le MARC clandestin existait réellement. Interrogé à son sujet, Kanyonga a confirmé que ce parti avait été créé à Kinshasa, le 24 juillet 1974, par lui-même, son frère Kanyonga Pierre, Kudia-Kubanza et Rudahingwa. Mais que ses activités extérieures étaient connues grâce à son frère, à monsieur Monguya et monsieur Kalonga et au journal du parti « Miso gaa ». A l'intérieur, les seuls membres connus par lui étaient Kudia-Kubanza et le major Kalume. Ni Matanda, ni Bouryaba ni Makani n'en faisaient partie bien qu'il les considère aujourd'hui comme sympathisants à cause de leurs relations avec Monguya. Cependant, aucune action n'était entreprise au pays.

Lors du procès, Kudia-Kubanza a admis avoir donné de l'argent à Kalume mais sur ordre de son employeur Matanda. Il aurait déconseillé à ce dernier d'entretenir des relations avec le jeune officier qu'il trouvait déjà léger et avide d'argent. La même constatation fut faite par Bouryaba qui avait dit entretenir des relations purement d'affaires avec Kalume. Il avait recouru à celui-ci, alors chef de l'Inspection pénitentiaire à l'Auditorat militaire, pour récupérer ses biens confisqués au moment de son emprisonnement, à la suite du trafic illicite des diamants. Il en était de même de Makani, simple émissaire de Monguya. Il se contentait de transmettre les messages de Matanda sur la remise de l'argent à Kalume sans en connaître la portée et la motivation.

Selon la Commission d'enquête, le groupe militaire était bien organisé autour de Kalume.

La nationalité est un fait purement juridique, susceptible d'être influencé par toutes sortes de circonstances et de vicissitudes de l'existence. Mais en choisissant de commencer au Congo une nouvelle carrière dont il pouvait certainement prévoir qu'elle serait selon toute probabilité moins confortable que celle qu'il abandonnait en Belgique après 25 ans de pratique et en s'inscrivant dès 1963 au barreau de Léopoldville sous le double nom de Seya Tshibangu / Victor Promontorio, l'avocat avait clairement montré de quel côté penchait son cœur.

Même si leur mérite n'est pas à mettre en cause, les sang-mêlé doivent occuper la place qui est la leur dans l'histoire du Congo moderne. Le devoir de mémoire oblige à reconnaître que Victor Promontorio est le premier universitaire diplômé, le premier docteur en droit, le premier avocat, le premier juriste et le premier bâtonnier congolais.

